

La *Bibliothèque allemande* réunit des textes fondamentaux et significatifs pour la connaissance des traditions scientifiques de l'Allemagne et des publications issues de projets de recherches franco-allemands témoignant des nouvelles évolutions de la recherche dans des secteurs clés des sciences humaines et sociales. Pour mieux promouvoir la pensée allemande auprès d'un public francophone, les trois collections des Éditions de la Maison des sciences de l'homme, *Bibliothèque allemande*, *Dialogiques* et *Philia*, agissant dans le champ franco-allemand, ont décidé de mettre leur potentiel en commun tout en conservant chacune leur profil éditorial singulier.

L'Allemagne, proche et lointaine : suffisamment proche pour nourrir un langage commun, suffisamment lointaine pour que l'échange scientifique soit toujours une source d'étonnement et de retour sur soi et sur ses évidences. Et ce laboratoire de familiarité et d'étrangeté est un promontoire exceptionnel pour s'ouvrir aux différentes manières de lire et comprendre le monde : telle est la conviction de cette nouvelle « *Bibliothèque allemande* ». Réunir des approches et des disciplines différentes, soutenir des traductions et des publications originales, éditer des ouvrages novateurs comme des « classiques ». Rassembler en une unique volonté éditoriale des séries qui, en conservant leur spécificité, ont, ensemble, l'ambition de promouvoir le débat intellectuel venu d'Allemagne et de se donner la chance de le visiter en français.

Le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) est un groupement d'intérêt public soutenu par le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il associe le Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine, l'École normale supérieure, l'École normale supérieure de Lyon, l'École des hautes études en sciences sociales, la Fondation Maison des sciences de l'homme, l'Institut d'études politiques de Grenoble, l'Institut d'études politiques de Paris, l'université de Cergy-Pontoise, l'université de Lorraine, l'université Lumière-Lyon 2, l'université Sorbonne-Université, l'université Panthéon-Sorbonne Paris I et l'université de Strasbourg.

Soucieux de faire converger des compétences issues d'une pluralité de disciplines en sciences humaines et sociales, le CIERA a pour mission de faire émerger, en France, une nouvelle génération de chercheurs et d'experts spécialistes des réalités allemandes d'hier et d'aujourd'hui.

ciera
CENTRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
SUR L'ALLEMAGNE

sous la direction de

Falk Bretschneider et Christophe Duhamelle

LE SAINT-EMPIRE HISTOIRE SOCIALE (XVI^e-XVIII^e siècle)

Bibliothèque allemande

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION : UNE HISTOIRE SOCIALE ET FRANCO-ALLEMANDE DU SAINT-EMPIRE À L'ÉPOQUE MODERNE <i>Falk Bretschneider et Christophe Duhamelle</i> | 1 |
| REGARDS NOUVEAUX SUR UN VIEIL EMPIRE. L'HISTORIOGRAPHIE DU SAINT-EMPIRE DEPUIS LE MILIEU DU XX ^e SIÈCLE <i>Matthias Schnettger</i> | 9 |
| Comment le XIX ^e siècle finissant et le premier XX ^e siècle voyaient-ils le Saint-Empire ? | 10 |
| La « nouvelle » histoire de l'Empire | 12 |
| Les débats sur « l'Empire-État complémentaire de la nation allemande » | 17 |
| Tendances actuelles et défis pour demain | 20 |
| Conclusion | 24 |
| LA SOCIÉTÉ POLITIQUE DE L'EMPIRE : COMMUNICATION ET SYSTÈME IMPÉRIAL | |
| LA VILLE PARRAIN. PARRAINAGES POLITIQUES DANS LE SAINT-EMPIRE MODERNE <i>André Krischer</i> | 29 |
| Les parrainages dans la culture prémoderne de la parenté | 30 |
| Les parrainages comme pratique politique : Francfort, Brunswick et Aix-la-Chapelle | 32 |
| Les parrainages politiques : des rituels de relations extérieures, d'échange et de corruption | 42 |
| LA « SOCIÉTÉ DES MINISTRES » : CORRESPONDANCES FORMELLES ET INFORMELLES DANS LE SAINT-EMPIRE DU XVIII ^e SIÈCLE <i>Sébastien Schick</i> | 45 |
| Les liens de patronage et de clientèle dans l'Empire : raisons d'une absence et intérêt d'une démarche | 47 |
| Le pouvoir de la lettre : les correspondances « informelles » et les liens de dépendance personnels | 52 |
| Conclusion : le Saint-Empire et la « société des ministres » | 60 |
| LES PRINCESSES ET LE SAINT-EMPIRE AUX XVI ^e ET XVII ^e SIÈCLES <i>Katrin Keller</i> | 63 |
| Princesses régnantes | 64 |
| Histoire culturelle du politique et <i>agency</i> féminine | 67 |
| Le couronnement de l'impératrice | 69 |

ISBN : 978-2-7351-2395-7

ISSN Bibliothèque allemande : 2105-4584

ISSN Bibliothèque allemande / Série Ciera : 2494-5994

Imprimé en France

Illustration de la couverture

Huldigung der Frankfurter Bürger vor Franz I. anlässlich dessen Wahl zum Kaiser, 1745,

gravure sur cuivre colorée de J.G. Funck, J. N. Letzner, W. C. Mayr.

Historisches Museum Frankfurt, commons.wikimedia.org.

Relecture

Karine Barou

Suivi éditorial, mise en pages, conception et couverture

Astrid Thorn Hillig

© 2018, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris

| | |
|---|-----|
| Le rôle des princesses dans une société dynastique | 72 |
| Conclusion | 75 |
| DU BON USAGE DE L'ILLÉGALITÉ DANS UN PROCÈS. RÉFLEXIONS SUR LA PROCÉDURE AU CONSEIL IMPÉRIAL AULIQUE (1658-1740) | |
| <i>Thomas Dorfner</i> | 77 |
| Une institution composite: conseil de l'empereur, tribunal suprême, cour féodale | 79 |
| Catégories d'analyse: formel et informel | 82 |
| Les formes de « l'illégalité fonctionnelle » | 84 |
| Les règles formelles, vitrine du Conseil impérial aulique | 91 |
| POUR UNE HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU SAINT-EMPIRE | |
| SAINT-EMPIRE ET HISTOIRE ÉCONOMIQUE: APERÇU HISTORIOGRAPHIQUE ET NOUVELLES APPROCHES | |
| <i>Guillaume Garner</i> | 95 |
| Histoire du Saint-Empire, histoire économique | 96 |
| Espace impérial, frontières et pratiques des acteurs | 103 |
| Conclusion | 112 |
| « BOURGEOIS D'EMPIRE » ET « PLÉNITUDE DU POUVOIR IMPÉRIAL ». FABRICANTS PRIVILIGIÉS DE NUREMBERG ENTRE HISTOIRE SOCIALE ET HISTOIRE DE L'EMPIRE | |
| <i>Vincent Demont</i> | 115 |
| Histoire sociale et histoire de l'Empire: les difficultés d'une rencontre | 116 |
| Fonds des « grâces et droits féodaux » du Conseil impérial aulique et échantillon nurembergeois | 119 |
| Grâce impériale et société urbaine | 122 |
| Conclusion | 129 |
| LOGIQUES SOCIALES DE L'IMPÔT D'EMPIRE: « DON », « PROTECTION » ET « FIDÉLITÉ » PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS | |
| <i>Rachel Renault</i> | 131 |
| Fiscalité et histoire sociale de l'Empire | 132 |
| Patriotisme et zèle: les comtes d'Empire face aux dangers de la guerre | 136 |
| Sujétion, redevabilité et politisation | 141 |
| Conclusion | 143 |

PRATIQUES DE L'ESPACE : LE SAINT-EMPIRE FRACTAL

| | |
|---|-----|
| ÉTUDIER LA FRACTALITÉ: LES ESPACES DU SAINT-EMPIRE ENTRE PLURALITÉ DES ÉCHELLES ET LIENS TRANSVERSAUX | |
| <i>Falk Bretschneider</i> | 147 |
| Espaces pluriels entre Empire et territoires | 150 |
| Espaces et fractalité – le jeu multiscalair de la spatialité | 156 |
| La « fractalité » de l'espace comme pratique sociale: l'exemple de la justice pénale | 159 |
| Conclusion | 164 |
| L'ESPACE UNIVERSITAIRE, ACTEUR DE LA CONSTRUCTION DU SAINT-EMPIRE | |
| <i>Anne Saada</i> | 167 |
| Göttingen avant l'arrivée de Pütter | 170 |
| La venue de Pütter à Göttingen | 172 |
| La construction de Göttingen comme antichambre de l'Empire | 179 |
| Conclusion | 182 |
| LE PASSEPORT INSULTÉ. LETTRES DE PASSAGE ET AMBIGUÏTÉ TERRITORIALE DANS LE SAINT-EMPIRE AU XVII ^e SIÈCLE | |
| <i>Luca Scholz</i> | 185 |
| Le sauf-conduit: généalogie d'un droit sur le déplacement | 187 |
| Lettres de passage et ambiguïté territoriale | 190 |
| Conclusion | 197 |
| L'EMPIRE EN COULEURS: LES PERCEPTIONS DE L'ESPACE GERMANIQUE, DE L'EMPIRE ET DE SES TERRITOIRES DANS LES PRATIQUES D'ENLUMINURE DES CARTES À L'ÉPOQUE MODERNE (XVI ^e -XVIII ^e SIÈCLE) | |
| <i>Axelle Chassagnette</i> | 199 |
| Cartes et enluminures | 199 |
| Enluminure et Empire | 203 |
| Conclusion | 213 |

LES PRINCESSES ET LE SAINT-EMPIRE AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Katrin Keller
Académie autrichienne des Sciences

L'empereur règne sur l'Empire, les princes sur leur territoire, ils vont tous à la Diète et à cette occasion, avec leurs conseillers, négocient l'essentiel de la politique d'Empire. Voici à quoi se résume – en condensant à peine – l'image traditionnelle du Saint-Empire à l'époque moderne, celle que renvoient encore, du moins dans leurs illustrations, les volumes du catalogue publié à l'occasion de l'exposition qui, en 2006, célébra à Magdebourg et à Berlin le bicentenaire de la disparition de ce corps politique. Les multiples tomes de cet ouvrage n'ont en tout cas accordé à la place des femmes dans le Saint-Empire moderne que la portion congrue¹.

Les actes, parus en 2011, d'un colloque qui à Oxford fit le bilan des recherches actuelles de langue allemande sur le Saint-Empire, présentent d'ailleurs une image comparable: l'index ne comprend pas d'entrée « impératrice » ni « princesse ». Les seules femmes à y être présentes – six en tout et pour tout – ne sont évoquées que pour leur rôle d'épouses ou de mères d'empereurs et de princes. L'entrée « *gender* », évoquée par un sous-titre de la contribution de Susan Karant-Nunn sur l'histoire sociale de l'Empire², ne renvoie pas à une seule ligne consacrée aux princesses. Même constat dans les plus récentes synthèses allemandes sur l'histoire de l'Empire³: aucune impératrice de l'époque moderne n'y est citée – à l'exception de Marie Thérèse – et à peine une ou deux princesses. En s'inspirant du poème de Bertolt Brecht *Questions que se pose un ouvrier qui lit*, on a envie d'ajouter ce commentaire: n'avaient-ils pas, ces princes,

1. Schilling *et al.* 2006.

2. Karant Nunn 2011, p. 254-255.

3. Par exemple Schmidt 1999; Gotthard 2009; Herbers et Neuhaus 2010.

au moins une femme à leurs côtés? Où étaient les princesses, quel rôle jouaient-elles dans le Saint-Empire et dans la politique impériale?

Princesses régnautes

Les anciens travaux sur l'histoire de l'Empire, soucieux avant tout des institutions et de la « grande politique » telle qu'on l'entendait au XIX^e siècle, n'ont jamais posé ces questions ainsi⁴. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant puisque les femmes, en général, sont absentes des types de sources privilégiés par ces courants historiographiques. Parmi les princes, comme dans les autres groupes sociaux, les femmes ne disposaient d'aucun accès direct et garanti par le droit aux institutions étatiques et politiques du Saint-Empire moderne. Par conséquent, leurs personnes et leurs actions n'ont laissé presque aucune trace dans les documents produits par ces instances. Et pourtant, même en réduisant la politique impériale à ces cercles limités et au processus décisionnel du prince et de ses conseillers, c'est-à-dire même en adoptant l'étroite focale des conceptions traditionnelles, on ne peut manquer de croiser des femmes sur cette scène impériale où paraissent les princes.

Au sein de l'Empire, on trouvait en permanence quelques – rares – femmes qui disposaient elles-mêmes, *ex officio*, des prérogatives d'état d'Empire et qui étaient donc princesses de leur propre chef. Il s'agissait des onze abbesses régnautes sur les abbayes immédiates d'Empire, comme Quedlinburg, Essen, ou Nieder- et Obermünster à Ratisbonne⁵. Elles exerçaient les fonctions du pouvoir temporel, haute justice comprise, dans l'étendue (certes très limitée) de leur territoire, et elles étaient en outre intégrées à l'édifice institutionnel de l'Empire. Depuis le XVI^e siècle, elles constituaient avec 65 prélats, répartis en un banc souabe et un banc rhénan, le « banc ecclésiastique » qui disposait, au sein du collège des princes de la Diète, de deux voix « curiales », c'est-à-dire collectives. Toutefois, les abbesses, en tant que princesses d'Empire, ne vinrent plus prendre part à la Diète après 1663, contrairement à un grand nombre de leurs collègues masculins; elles se faisaient plutôt représenter par des délégués, et veillaient d'ailleurs à le faire très régulièrement⁶. Certes, on a longtemps vu dans ce phénomène des princesses d'Empire ecclésiastiques l'une des nombreuses curiosités du « monstre » qu'était censé être le Saint-Empire, et leur histoire a surtout retenu l'attention des spécialistes d'histoire de l'Église médiévale. Mais une étude récente, qui compare les

4. Un tour d'horizon dans Schnettger 2007b; Carl 2010.

5. Küppers-Braun 2002, p. 225; Schröder-Stapper 2015; Wunder 1997, p. 44-45.

6. Schröder-Stapper 2015, p. 400-401.

princesses-abbesses d'Essen, Herford et Quedlinburg, ne néglige pas leur implication dans les affaires de politique impériale⁷.

Outre ce petit nombre de princesses possédant leurs prérogatives de leur propre chef, il arrivait régulièrement que d'autres femmes se retrouvent, par délégation, en position d'exercer le pouvoir, car elles recevaient la régence, en tant que veuves de princes, pour le compte de leur fils mineur. Dans ce cas, elles se faisaient bien sûr représenter elles aussi à la Diète et pouvaient ainsi, sous une forme ou une autre, influencer sur la politique impériale. Un des exemples les plus connus est celui d'Amélie Élisabeth de Hesse-Kassel (1602-1651). Elle sut faire valoir avec efficacité les intérêts de son fils et de sa famille au cours des négociations qui précédèrent la conclusion de la paix de Westphalie en 1648⁸. En s'associant à la Suède et à la France, elle parvint tout d'abord à faire accepter sa présence parmi les puissances invitées au congrès de paix, puis elle s'employa avec succès à limiter le pouvoir de l'empereur face aux états d'Empire. Dans les maisons princières de rang modeste ainsi que parmi les comtes et chevaliers immédiats d'Empire, c'est en règle générale la mère qui recevait la tutelle de l'héritier mineur et, très souvent, aussi la régence, si bien que les exemples de femmes au pouvoir ne sont pas rares⁹. À l'échelle impériale en revanche, les impératrices ne disposaient pas de cette possibilité d'accéder aux responsabilités. Dès la fin du Moyen Âge, on observe qu'elles sont de plus en plus cantonnées à des fonctions relevant du pouvoir territorial¹⁰. Les stipulations de la Bulle d'or de 1356 contribuèrent à cette évolution. En cas de vacance du trône impérial, ce document prévoyait que deux électeurs, en tant que vicaires d'Empire, assureraient l'intérim. Une telle disposition, ainsi que le caractère électif de la couronne impériale, rendirent impossible toute régence de l'impératrice-veuve sur l'Empire.

En dehors de ce pouvoir exercé au titre de la tutelle et de la régence, il existait encore d'autres situations où des princesses et des femmes de familles princières se voyaient attribuer en délégation une fonction politique: lorsque les dynasties traversaient une crise, leur père ou leur frère leur confiait le gouvernement de certains territoires. On connaît avant tout les femmes de la maison de Habsbourg qui, pendant des décennies, furent gouvernantes des Pays-Bas, principalement aux XVI^e et XVII^e siècles¹¹. Mais on trouve également des femmes régentes, dont le pouvoir est légitimé par

7. Küppers-Braun 2002, p. 223 et 227; Küppers-Braun 1997; Schröder-Stapper 2015, en particulier p. 387-504 et avec un bilan historiographique p. 6-11.

8. Puppel 2004a, p. 190-236, en particulier p. 231-234; plus généralement: Bettenhäuser 1983.

9. Dans les principautés-électorats au contraire, seule une régence masculine était juridiquement possible: Puppel 2004a, p. 43.

10. Puppel 2004a, p. 37; Föbel 2000, p. 45 et 385; Wunder 2011, p. 53.

11. Sur ces gouvernantes, voir entre autres: Wyhe 2011; Libert 2005; Hertel 2014.

la volonté du titulaire masculin, dans d'autres territoires. Ainsi, en Bavière, alors que le prince-électeur a été contraint de quitter le pays en raison de ses tribulations guerrières, l'électrice Theresia Kunigunde (1676-1730) a fait office de régente pour quelques mois à partir de 1704. Régulièrement, des comtesses d'Empire assurèrent également le remplacement de leurs époux lorsque ceux-ci, par exemple, ne pouvaient plus diriger le comté eux-mêmes parce qu'ils servaient dans les armées d'un autre prince¹². Les princesses-épouses assumèrent aussi, de manière plus ou moins informelle, les prérogatives de leur conjoint lorsque celui-ci en était empêché, en raison, notamment d'une maladie mentale, comme ce fut le cas pour les ducs Jean Guillaume de Juliers-Clèves (1562-1609) ou Albert Frédéric de Prusse (1553-1618).

Le tour d'horizon des princesses régnantes serait incomplet si je n'y ajoutais pour finir les filles héritières, dont la personne pouvait rendre légitimes les changements dynastiques et les unions personnelles. L'exemple le plus éminent, dans le Saint-Empire, est incontestablement celui de Marie Thérèse, héritière en 1740 de la maison d'Autriche. En vertu de la « pragmatique sanction¹³ », elle régna en nom propre sur la Hongrie, la Bohême et les territoires héréditaires des Habsbourg; mais elle ne fut impératrice qu'après l'élection de son mari François Étienne de Lorraine. *De jure*, les filles héritières étaient tenues de laisser l'exercice du pouvoir à leur mari ou à leur fils; *de facto*, elles surent conserver, leur vie durant, en particulier au sein des maisons comtales, une influence considérable sur les affaires de leur territoire, comme Anna von Bentheim (1532-1582), héritière du comté de Tecklenburg, qui l'administra presque seule pendant la minorité de son fils puis pendant la décennie suivante, jusqu'à sa mort. Un autre exemple célèbre est « mademoiselle » Maria von Jever (1500-1575) qui ne se maria pas et régna elle-même pendant près de cinquante ans sur la seigneurie de Jever¹⁴.

Toutes ces princesses ne sont bien sûr pas ignorées par l'historiographie traditionnelle. Il est toutefois révélateur qu'elle n'ait vu les tutelles, régences ou successions féminines que comme des « accidents » dynastiques, des « hasards » étudiés tels des cas particuliers. Ce n'est que récemment qu'on a pu montrer, en analysant, par exemple, les débats des juristes de l'époque moderne sur la tutelle féminine dans les familles princières, que cette position des princesses, pour controversée qu'elle fût, peut être considérée comme un instrument reconnu au service de la consolidation dynastique du pouvoir¹⁵. Pendant toute cette période, elle formait donc

12. Kägler 2009; Wunder 2011, p. 44; Arndt 1991, p. 248-256 et 265-330.

13. Wunder 1997, p. 47.

14. Marra 2007, p. 26-28; Sander 2000.

15. Sur le débat juridique: Puppel 2004a, p. 42-57.

aussi une dimension constitutive de la politique à l'échelle de l'Empire. On sait pourtant peu de choses sur la fréquence de ces cas, sur leur importance dans les affaires impériales, et sur la manière dont se comportèrent les régentes et les filles héritières sur la scène politique du Saint-Empire; nous manquons d'études synthétiques sur ces thèmes. La tendance traditionnelle, faisant du pouvoir exercé par les femmes une exception, fait sentir ses effets jusqu'à aujourd'hui¹⁶. Certes, il faut bien admettre que le nombre, même non négligeable, de figures notables de princesses régnantes et d'abbesses d'Empire¹⁷, pèse peu au regard de la « normalité » incarnée par les princesses mariées vivant aux côtés de leur époux. Il n'en reste pas moins que les inflexions de la recherche, telles qu'elles se manifestent depuis quelques années au sujet du Saint-Empire, devraient permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives sur la signification que pouvait revêtir, dans l'Empire et pour l'Empire, ce grand nombre de princesses.

Histoire culturelle du politique et *agency* féminine

Au cours de la dernière décennie, l'histoire du Saint-Empire, longtemps axée sur l'étude de la politique et des institutions, s'est enrichie de nouveaux thèmes et de nouvelles approches, tant dans l'historiographie allemande que dans la recherche internationale¹⁸. L'ouverture vers des thèmes d'histoire culturelle a joué un rôle moteur dans cette évolution¹⁹. Elle a mis particulièrement en valeur la nécessité d'étudier les rituels et les cérémonies pour appréhender la conception que se faisait l'Europe ancienne des systèmes d'ordonnement du politique et de la société. En ce qui concerne le Saint-Empire, les travaux de Barbara Stollberg-Rilinger et du groupe de chercheurs qu'elle a animé à Münster tiennent une place éminente dans ce renouvellement. Son livre paru en 2008 sur l'histoire institutionnelle et le langage symbolique de l'Empire dresse un portrait nouveau de ce système politique en liant le droit positif, les procédures et les interprétations juridiques aux formes symboliques et rituelles afin de faire émerger leur importance pour la cohésion de l'Empire²⁰.

16. Puppel 2004b.

17. Pour compléter ce tableau, il faut toutefois se souvenir du nombre assez important de femmes issues de familles nobles ou princières qui sollicitèrent pour des conflits juridiques les institutions judiciaires de l'Empire, c'est-à-dire le Conseil impérial aulique et la Chambre de justice impériale: Westphal 2005, p. 32-33.

18. Carl 2010, p. 76; sur les nouvelles pistes de recherches voir également Haug-Moritz 2014.

19. Schnettger 2007b, p. 153-154.

20. Stollberg-Rilinger 2008a (traduction française: Stollberg-Rilinger 2013a); Stollberg-Rilinger 2006.

L'étude des formes et des fonctions de la communication symbolique, au travers des cérémonies et des rituels, forme un champ très actif actuellement des travaux d'« histoire culturelle du politique » ou de « nouvelle » histoire politique²¹. Ces perspectives inédites permettent d'intégrer systématiquement aux recherches sur la pratique politique des thèmes comme la communication, les réseaux et les patronages, mais aussi de penser autrement l'espace des possibles dans lequel agissaient les dignitaires et les institutions d'Ancien Régime. Dès 1981, Volker Press avait appelé à une étude des « règles du jeu informelles²² », précisément pour la politique impériale. Il fallut pourtant attendre ces dernières années pour que l'État à l'époque moderne et la culture politique soient davantage considérés comme des processus négociés entre différents acteurs – individus aussi bien qu'institutions – débouchant sur l'émergence de l'État et sur son action pratique. Dans ce contexte, il faut mentionner les travaux de Rudolf Schlögl, qui a fait de la communication et de la fabrique *face-to-face* du social les éléments constitutifs de l'époque moderne²³. Rares sont ceux qui contestent désormais l'importance de ces nouvelles approches pour une meilleure compréhension de la manière dont fonctionnaient l'Empire et ses institutions, et pour une vision moins monolithique de ce corps politique²⁴.

Parallèlement, l'histoire des femmes et du genre a ces dernières années elle aussi renforcé son intérêt pour l'action politique des femmes sous l'Ancien Régime. On a sondé leurs marges de manœuvre – leur *agency* – dans les territoires, les cours princières, les familles, souligné la dimension politique de leur position dans le cadre d'un système dynastique²⁵ et considéré à nouveaux frais le sempiternel débat sur la séparation entre « privé » et « public » dans les sociétés de l'époque moderne²⁶. Ces pistes innovantes ont également bénéficié d'une réflexion sur la nécessité de prendre en compte, au-delà de la hiérarchisation homme/femme inscrite dans l'anthropologie chrétienne, une différenciation par statut social, fondamentale justement pour la question de l'accès au pouvoir²⁷. Cette dimension recouvre et relativise, en partie, la dichotomie sexuée, elle « traverse » en quelque sorte les catégorisations fondées sur le genre: elle fait valoir le statut familial (célibat, mariage, veuvage) mais aussi le statut social (par exemple, l'appartenance à une dynastie qui inscrit les femmes dans une qualification au pouvoir et dans un rang), et enfin le statut successoral (permettant ou non la régence).

21. Windler 2013; Stollberg-Rilinger 2005.

22. Press 1997, p. 23-24.

23. Schlögl 2014.

24. Carl 2010, p. 78; Schnettger 2007b, p. 153.

25. Harris 2002; Frindte et Westphal 2005; Keller 2010b.

26. Opitz 2005, p. 156-180.

27. Wunder 1997; Wunder 2011, p. 40-47.

Ces deux approches n'ont toutefois pas encore débouché sur un intérêt accru envers le rôle de « la princesse » dans le Saint-Empire. Pourtant, si l'on prend au sérieux l'importance du cérémoniel et du rituel pour la compréhension de l'histoire des institutions d'Empire, si l'on reconnaît aussi la place centrale de la communication et des réseaux dans l'exercice du pouvoir à l'époque moderne, il devient dès lors nécessaire de s'intéresser à de nombreux domaines dans lesquels, à l'écart des institutions d'Empire, les femmes des familles princières contribuaient à façonner le Saint-Empire. Ce sont quelques-uns de ces champs d'action que je souhaite désormais décrire brièvement.

Le couronnement de l'impératrice

À tous les échelons de la société d'ordres, le couple formait une unité de travail partagé. Il n'en allait pas autrement de l'empereur et de l'impératrice, qui exerçaient en commun la dignité impériale²⁸. Toutefois, comme pour presque tous les offices de la société d'Ancien Régime, la femme ne pouvait se voir attribuer directement cette fonction. Comme on l'a vu, nulle ne devenait impératrice par elle-même, mais seulement en tant qu'épouse de l'empereur²⁹. C'est pourquoi il n'était pas nécessaire de procéder à son couronnement. Malgré cela, sept impératrices ou reines des Romains furent couronnées au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, à chaque fois lors d'une cérémonie distincte du sacre de leur mari. Ce fait n'a été qu'imparfaitement étudié³⁰. Tout porte pourtant à penser que cette cérémonie a constamment été mise au service d'une représentation de la dynastie sur le grand théâtre du Saint-Empire.

Le couronnement d'une impératrice donnait d'autant plus matière à se quereller qu'aucune norme écrite et univoque ne venait y régler l'ordonnement des espaces et des personnes. Chaque empereur et chaque impératrice avaient donc à chaque fois une marge de manœuvre pour poursuivre dans ce cadre leurs propres objectifs. On en trouve déjà des indices lors du premier couronnement d'une impératrice à l'époque moderne, celui d'Anne de Tyrol (1585-1618), épouse de l'empereur Matthias, en 1612 à Francfort-sur-le-Main. On voit bien lors des préparatifs que le collège des princes-électeurs accueille sans enthousiasme une cérémonie où l'on pourrait voir une menace envers leur statut d'électeurs du roi – ce qui

28. Wunder 2002, p. 21-22.

29. Fössel 2000, p. 49; Stollberg-Rilinger 2008a, p. 190.

30. Sur la période médiévale voir avant tout Fössel 2000, p. 17-49. Pour un aperçu général sur l'époque moderne: Wanger 1994, p. 161-163; Fühner 2006; Götzmann 2010; Rudolph 2011, p. 288-294. Voir également en français Rudolph 2013.

montre bien que le couronnement se voit reconnaître une efficacité réelle. Mais Anna tenait à être couronnée, lors d'une cérémonie dissociée du sacre de son époux, et avec le soutien de l'empereur elle fit triompher son point de vue³¹. Première cérémonie de ce type depuis cent-cinquante ans, le couronnement d'Anna est le point de départ d'une nouvelle tradition qui se déploie au XVII^e siècle. L'autonomie par rapport au couronnement de l'empereur, l'utilisation des insignes et bijoux de l'Empire pour l'impératrice également, et quelques autres aspects encore, montrent que cette refondation va de pair avec une revalorisation du rituel.

Une querelle qui eut lieu en 1653 à l'occasion de la Diète de Ratisbonne et du couronnement de l'impératrice Éléonore de Gonzague (1630-1686) permet elle aussi de se rendre compte des marges de manœuvre offertes par le cérémonial³². Le conflit éclata à propos de la place occupée par la grande-maîtresse de la cour, la plus haute dignitaire viennoise, et sur la question de savoir si elle pouvait précéder une princesse d'Empire. L'empereur régla que la grande-maîtresse, comtesse Wagensberg, prendrait rang après les princesses régnantes, mais avant les filles de princes dans le cortège se rendant au couronnement. Les princes d'Empire présents à Ratisbonne élevèrent une protestation écrite contre cette décision³³. Ils arguèrent du fait qu'elle allait à l'encontre des vieilles coutumes et de leur dignité princière, et qu'elle attentait à l'honneur de leurs filles. Mais aussi bien l'impératrice que l'empereur refusèrent de modifier l'ordonnement prévu, rappelant que l'impératrice devait pouvoir être assistée par la grande-maîtresse et que celle-ci par conséquent se trouvait d'habitude (par exemple, lors des couronnements de Bohême et de Hongrie) à la place la plus proche de l'impératrice. Le même jour, une plainte des comtes d'Empire présents à Ratisbonne fut d'ailleurs également examinée : ils prétendaient prendre le pas, dans le même cortège, sur les conseillers intimes de l'empereur, et voir leurs épouses passer devant les dames de la cour de l'impératrice. Cette revendication fut elle aussi repoussée³⁴. Les comtes d'Empire durent s'accommoder d'une solution hybride : lors du cortège, des trios devaient avancer sur les mêmes lignes, composés à chaque fois d'une comtesse d'Empire, d'une dame de la cour et de la femme d'un chambellan de l'empereur.

À l'instar de nombreux conflits apparus à l'occasion des Diètes, cette querelle de rang semble à première vue bien secondaire. Si on la considère

31. Rudolph 2011, p. 289 et 293.

32. Stollberg-Rilinger 2008a, p. 191-193 ; Keller 2005, p. 142-143, 146-148 et 153. Une description du déroulement de la cérémonie dans Lindner 1986.

33. Protestation publiée dans Schmidt 1697, p. 72-74.

34. Österreichisches Staatsarchiv, Haus-, Hof- und Staatsarchiv (HHStA) Wien, Ältere Zeremonialakten, Karton 4/9, fol. 8r-10r ; *ibid.*, Zeremonialprotokolle vol. 1, p. 300-310.

de plus près, toutefois, on s'aperçoit que des problématiques essentielles étaient en jeu. Ainsi, le couronnement d'une impératrice formait l'une des rares occasions où les princesses d'Empire pouvaient faire une apparition publique en tant que groupe. La place occupée au sein de ce groupe revêtait donc nécessairement une importance cruciale. Du point de vue de l'empereur, le couronnement de l'impératrice lui donnait un pouvoir de décision qu'il entendait bien mettre à profit pour s'ériger en maître des cérémonies sur le théâtre de l'Empire, en faisant fi des vieilles coutumes³⁵. L'enjeu était de parvenir à imposer aussi dans l'Empire une règle depuis longtemps pratiquée à la cour impériale, règle qui consistait à faire dépendre le rang avant tout de l'office et donc à faire passer la détention d'un office avant le rang de naissance dans la mise en place des hiérarchies cérémonielles. Les questions de préséance entre femmes offraient donc la possibilité de remettre les états d'Empire à leur place et de faire valoir le pouvoir de l'empereur.

Il en va de même des audiences que l'impératrice accordait à divers princes et princesses d'Empire, mais aussi de celles que se donnaient entre elles les princesses de haut rang. Neuf princes d'Empire furent reçus en audience par l'impératrice à Ratisbonne en 1653 ; mais les querelles ne portèrent que sur le scénario des entrevues accordées aux princesses. Lors des négociations précédant la réception de son épouse, le duc de Wurtemberg avait par deux fois contesté que la grande-maîtresse de la cour puisse avoir le pas sur la duchesse à son entrée dans la salle d'audience et donc, en passant devant elle, prendre une place plus honorable. Il n'obtint pourtant que l'un de ces compromis typiques des conflits de préséance : la grande-maîtresse s'abstint de paraître à la cérémonie. Lors des audiences des autres femmes de princes, elle prit en revanche la place qui lui revenait en vertu du cérémonial de la cour impériale³⁶.

Le mobilier utilisé lors de ces visites permet d'apercevoir d'autres hiérarchisations encore, entre les sexes comme entre femmes mariées ou célibataires. Lors de sa présentation à l'impératrice, en 1652, le prince-électeur du Palatinat s'était vu offrir un siège à accoudoirs, tendu d'une étoffe dorée, et similaire à celui de la souveraine. Lors de la sienne, son épouse dut se contenter d'un fauteuil de velours rouge et les sœurs célibataires de l'électeur, qui étaient venues avec elle, eurent des sièges sans accoudoirs – un détail suffisamment significatif pour que l'une des deux sœurs, Sophie (1630-1714), devenue ensuite électrice du Hanovre, le mentionne dans ses mémoires, comme le fit aussi dans son diaire le cardinal Ernst Adalbert

35. Stollberg-Rilinger 2008a, p. 193.

36. HHStA Wien, Ältere Zeremonialakten, Karton 4/1, fol. 129r, 138v, 15 janvier et 3 mars 1653 ; *ibid.*, Zeremonialprotokolle vol. 1, p. 131.

von Harrach qui était alors à Prague mais suivait avec attention les événements de la Diète³⁷.

Il est aisé de constater que les deux aspects dont nous venons de parler mettent en jeu non seulement l'instrumentalisation d'une marge de manœuvre, mais aussi l'intervention active des femmes. C'est bien là l'intérêt, pour nous, des couronnements et des audiences : ils révèlent une implication des princesses dans les querelles de rang et de préséance, dont on peut dire à bon droit qu'elles étaient au cœur même du fonctionnement de la Diète à l'époque moderne. Ces exemples montrent en outre que l'univers cérémoniel des princesses, du moins jusqu'au milieu du XVII^e siècle, obéissait à des règles moins rigides que celui des princes, et qu'il ménageait des zones de flou et de transition laissant libre cours à des initiatives – que les hommes n'étaient pas les seuls à prendre.

Le rôle des princesses dans une société dynastique

Sous cet angle, tournons-nous désormais vers l'entrée du prince-électeur Auguste de Saxe à Augsbourg à l'occasion de la Diète de 1566. Accompagné d'une suite nombreuse, il profita de l'occasion pour étaler son capital social, car il fut accueilli devant les portes de la ville par rien moins que l'empereur Maximilien II et treize électeurs et princes d'Empire. Trois autres princes – son beau-frère Jean de Schleswig-Holstein-Sonderburg ainsi que les ducs Joachim Ernest d'Anhalt et Henri de Liegnitz – avaient fait le voyage avec lui. L'entrée dans la ville de la Diète fut donc largement conforme au rang de l'électeur, et son épouse, Anna de Saxe (1532-1585), y tint l'un des premiers rôles. Accompagnée elle aussi d'une importante escorte féminine, elle prit dans le cortège la place de l'impératrice qui, certes, se trouvait également à Augsbourg mais n'était pas venue avec son époux saluer le couple électoral devant les portes de la ville. La position occupée par la princesse dans le cortège n'était pas conforme aux habitudes³⁸. Elle visait peut-être à rappeler que l'électrice, issue de la maison d'Oldenbourg régnant au Danemark, était de sang royal. En tout cas, cette distinction soulignait la dignité particulière de la dynastie électoral devant un riche public de grands noms de l'Empire.

Si donc l'on cherche à savoir quelle pouvait être la participation active des femmes de familles princières à l'Empire et à sa mise en scène, il faut

37. HHStA Wien, Zeremonialprotokolle vol. 1, p. 107-108 ; *ibid.*, Ältere Zeremonialakten, Karton 3/25 ; sur « l'audience privée » de la princesse, voir *ibid.*, Zeremonialprotokolle vol. 1, p. 118. Voir les comptes rendus des contemporains dans Trauschke 2014, p. 43-44 ; Keller et Catalano 2010, vol. 3, p. 672-673.

38. Rudolph 2011, p. 145.

souligner – et les querelles de Ratisbonne en 1653 l'indiquaient déjà – que les Diètes, les congrès des princes-électeurs, les élections et les couronnements des empereurs n'étaient en aucun cas des événements réservés aux hommes et à un public masculin³⁹. Les princesses, leurs filles, leurs parentes et les nombreuses épouses des hauts dignitaires de l'Empire et de la cour impériale étaient bien présentes. Les registres du protocole viennois énumèrent pas moins de dix-sept comtesses d'Empire présentes à la Diète de 1653, résidant à Ratisbonne, et luttant, comme on l'a vu, pour leur place dans le cortège du couronnement⁴⁰. Elles côtoyaient dans la ville au moins quatorze princesses d'Empire : la landgrave de Hesse-Darmstadt, la duchesse de Wurtemberg avec sa fille et deux belles-sœurs, la margrave de Bade avec sa fille et sa belle-sœur, la comtesse palatine de Simmern et sa fille, la duchesse de Saxe-Lauenburg ainsi que l'électrice palatine avec ses deux belles-sœurs – sans compter d'autres hautes dames qui ont pu faire une apparition.

Une assemblée d'Empire était un événement attractif – surtout lorsqu'elle s'accompagnait d'un couronnement. C'est pourquoi Magdalena Sibylla de Saxe (1612-1687) décida elle-même de faire avec sa fille, en 1658, le voyage vers Francfort-sur-le-Main pour assister au couronnement de l'empereur Léopold I^{er}⁴¹. Les deux dames séjournèrent dans la ville de début juin à mi-août, assistèrent aux cérémonies et prirent également part à la vie de cour qui battit son plein à Francfort du fait de la présence de l'empereur et de sa suite. L'électrice dota par exemple, mi-juillet, le prix remis au vainqueur d'une course à la bague et au milieu du mois d'août le comte Franz Egon von Fürstenberg (1626-1682) organisa en l'honneur des princesses et princes présents une partie de campagne à laquelle l'électrice de Saxe prit également part.

Cet exemple n'est pas une exception. Lors de l'élection de Maximilien II comme roi des Romains en 1562, à Francfort, la ville abritait, outre l'épouse du souverain, Marie d'Autriche (1528-1603), la princesse-électrice de Saxe et la duchesse de Bavière – épouses des deux plus éminents des princes présents en ville – mais aussi la duchesse douairière de Lorraine et sa fille. Une relation détaillée⁴² nous permet de savoir que ces dames se rendirent réciproquement visite, accompagnées ou non de leurs maris. Elles furent également de toutes les fêtes et cérémonies publiques, comme la fête de l'Ordre de la Toison d'or, le jour de la Saint-André, en 1562.

39. La grande entreprise d'édition des actes des Diètes ne prend toutefois pas en compte cette réalité. Dans les types de sources examinés, puis retenus, les femmes ne font que très marginalement leur apparition.

40. HHStA Wien, Ältere Zeremonialakten, Karton 3/25 et 27 ; Karton 4/1.

41. Sur ce séjour de l'électrice de Saxe à Francfort à l'occasion du couronnement de 1658 : Keller et Catalano 2010, vol. 6, p. 484, 492 et 506-507.

42. Edelmayer *et al.* 1990. Voir également Patrouch 2010, p. 178-179, 181, 187 et 191.

Être présente à la Diète ou au couronnement, participer à la vie sociale dans le sillage de ces événements n'étaient certainement pas uniquement des façons de se distraire et de passer le temps. Il s'agissait plutôt de représentation princière : en employant des moyens similaires à ceux de leur époux, les princesses faisaient montre de leur rang et de leurs prétentions au sein de l'Empire. Mais les femmes pouvaient tirer un autre bénéfice encore de leur présence dans ces grandes réunions princières. L'exemple de l'électrice Anna de Saxe nous permettra de comprendre lequel.

En effet, elle mit à profit son séjour à la Diète d'Augsbourg de 1566 pour examiner soigneusement certaines des demoiselles de bonne maison princière d'Empire, car elle était à la recherche d'une épouse pour son plus jeune frère, Jean de Holstein-Sonderburg⁴³. Avant l'événement, elle avait contacté différentes princesses afin de savoir quels couples princiers viendraient à la Diète, éventuellement accompagnés de leurs filles. Elle avait ainsi préparé pour son frère un défilé de candidates et en profita pour entamer aussi des négociations de mariage pour son frère aîné, le roi Frédéric de Danemark – travaillant ainsi à activer tous les réseaux familiaux.

Elle s'y employait aussi au moyen d'une vaste correspondance. Depuis son séjour à Francfort, pour le couronnement de 1562, l'électrice Anna de Saxe écrivait régulièrement à la duchesse Anna de Bavière (1528-1590) ainsi qu'à la maîtresse de cour de la reine, puis impératrice Maria, échange complété à partir de 1571 par une correspondance directe entre l'électrice et l'impératrice⁴⁴. Le réseau épistolaire de l'électrice de Saxe était certes particulièrement étendu – mais il n'avait rien d'exceptionnel⁴⁵. Les contacts étroits et durables qu'elle entretenait avec sa famille d'origine, au Danemark, révèlent au contraire un phénomène très répandu qui entraînait nécessairement l'implication des femmes et des filles de princes dans les relations politiques internes au Saint-Empire. Il y a quelques années, Sophie Ruppel a étudié les correspondances internes aux fratries des dynasties princières du Palatinat (Wittelsbach), de Hesse-Kassel, et de Brandebourg (Hohenzollern) au XVII^e siècle. Elle emploie l'expression d'« envoyés permanents⁴⁶ » pour décrire le rôle des frères et sœurs de princes régnants dans les cours où ils se sont mariés, ou au service desquelles ils sont entrés (dans le cas des cadets). Les correspondances, entretenues parfois pendant des décennies, et de temps à autre les retrouvailles, leur fournissaient l'occasion de rapporter les événements de la cour, les visites princières, les détails cérémoniels, mais aussi de parler des guerres, des alliances et

43. Keller 2010a, p. 83-85.

44. Keller 2004b; Keller 2012b.

45. Voir par exemple Haug-Moritz 2011; Keller 2012a, p. 151-155, 160-165, etc.; Keller 2012b, p. 200-201.

46. Ruppel 2006, p. 180-181.

des conflits. Ainsi, au XVII^e siècle, les femmes des familles princières continuaient à être pleinement inscrites dans les réseaux communicationnels de l'Empire et au-delà, et elles y jouaient un rôle actif.

Ce rôle des princesses ne se cantonnait pas à l'échange d'informations. Au moment de la guerre dite « de Wolfenbüttel », en 1542, un mémoire de la ligue de Smalkalde destiné à justifier ses agissements fut envoyé à de nombreux états d'Empire⁴⁷. Outre différents dignitaires et institutions, la liste des destinataires mentionnait démonstrativement le duc et la duchesse de Palatinat-Deux-Ponts, le duc et la duchesse de Saxe, le duc et la duchesse de Brunswick-Calenberg ainsi que le duc et la duchesse de Juliers-Clèves-Berg. Parmi les personnes à qui il convenait de faire connaître les argumentations politiques à propos d'un conflit interne à l'Empire figuraient donc bien aussi les princesses.

Conclusion

Les quelques exemples que nous venons d'exposer suffisent à montrer que la présence et l'activité des femmes de familles princières à l'occasion des assemblées d'Empire et au-delà doivent être, sous deux aspects au moins, intégrées à l'histoire du Saint-Empire et donc faire à ce titre l'objet de recherches spécifiques. D'une part, les princesses par leurs voyages et leurs correspondances contribuaient autant à resserrer les liens dans l'Empire que par le rôle qu'elles jouaient dans la préparation des mariages dynastiques – un rôle qui, indépendamment même de l'utilisation des Diètes comme bourses d'échanges matrimoniaux, formait au sein des couples princiers la part de travail qui revenait aux femmes. D'autre part, les princesses, comtesses d'Empire et épouses de hauts dignitaires faisaient partie intégrante de la représentation symbolique de l'Empire, comme on a pu le voir à propos des couronnements, et elles jouaient donc un rôle actif dans la fabrique cérémonielle du Saint-Empire. Je n'ai pu aborder ici un troisième aspect, la place des princesses comme « conseillères politiques » de leurs maris. Les études sont encore trop fragmentaires pour que l'on puisse aborder un thème qui, pour différentes raisons, rend les généralisations difficiles. Mais rien ne permet d'exclure cette possibilité – la justification envoyée par la ligue de Smalkalde en est la preuve.

Ces premières pistes ouvrent la voie à de nouvelles interrogations qu'il faudra pour l'instant laisser sans réponses. Quelles sont les évolutions qui, entre la réforme de l'Empire à la fin du xv^e siècle et sa disparition en 1806, ont affecté les espaces d'action et de participation des femmes? On peut,

47. Haug-Moritz 2006, p. 266-270.

notamment, penser aux changements introduits par l'institutionnalisation d'une Diète « perpétuelle » en 1663, ou par la démonétisation progressive de la représentation cérémonielle au XVIII^e siècle⁴⁸. Il faudrait également se demander s'il est possible d'identifier des domaines d'action spécifiques aux princesses et femmes de la haute noblesse du Saint-Empire. Les premiers indices qui vont dans ce sens sont le rôle singulier des femmes dans les rapprochements matrimoniaux ou dans l'établissement de liens personnels entre les princes et leurs territoires. On ne saurait pour autant oublier les bornes posées au pouvoir des femmes, par le droit et les institutions d'Empire par exemple. Si l'on songe toutefois aux valeurs que la forme dynastique du pouvoir a véhiculées jusqu'en plein XIX^e siècle et aux possibilités qu'elles offraient aux femmes des familles régnantes⁴⁹, on peut être assuré que les princesses disposèrent dans l'Empire, jusqu'à la fin, d'un véritable pouvoir d'agir, et qu'elles en ont usé. Mais l'histoire genrée de l'Empire qui prendra cette certitude en compte reste encore à écrire.

Traduit de l'allemand par Christophe Duhamelle

48. Sur les domaines dans lesquels les femmes de diplomates pouvaient agir, voir par exemple Pons 2005, p. 164 et 174.

49. Keller 2016.

DU BON USAGE DE L'ILLÉGALITÉ DANS UN PROCÈS. RÉFLEXIONS SUR LA PROCÉDURE AU CONSEIL IMPÉRIAL AULIQUE (1658-1740)¹

Thomas Dorfner

Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule, Aix-la-Chapelle

Au cours des trois dernières décennies, les historiens ont beaucoup étudié le Saint-Empire de l'époque moderne et ils ont renouvelé de fond en comble le jugement qu'ils portaient sur lui². L'ancien grand récit de l'historiographie nationaliste d'obédience prussienne, qui voyait l'Empire pris dans un déclin continu depuis son apogée médiéval, a depuis lors été totalement déconstruit. Les historiens zélés de la Prusse avaient en particulier réservé leurs invectives les plus acerbes à la dernière phase de l'Empire, c'est-à-dire au siècle et demi suivant la paix de Westphalie. La seule utilité qu'ils trouvaient bien souvent au Saint-Empire était de leur fournir les déplorables coulisses permettant de mieux faire briller, sur le devant de la scène, l'avènement de l'État prussien.

L'historiographie allemande se demande toutefois encore s'il faut meubler le vide ainsi créé en y plaçant un autre grand récit qui extraierait de l'histoire allemande les grandes lignes d'une tradition bien plus positive³. Certains spécialistes d'histoire politique et institutionnelle l'affirment sans hésiter – et de présenter le Saint-Empire moderne comme un État de droit, organisé sur un mode fédéral, marqué par un protoparlementarisme,

1. Les développements qui vont suivre reposent sur les résultats que j'ai obtenus dans le cadre de mon travail de doctorat. Voir Dorfner 2015.

2. Sur ce point, voir le travail fondamental de Eichhorn 2006, p. 311-350.

3. La section du 47^e Congrès des historiens allemands (2008), dirigée par Johannes Burkhardt et intitulée « Avons-nous besoin d'un nouveau grand récit allemand? », était consacrée à ce problème. On peut consulter un compte rendu de cette section, rédigé par Anuschka Tischer, sur <http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de>, rubrique *Tagungsberichte*.